République Française

VILLE DE
LA GRAND'CROIX
2, rue Jean Jaurès
Tél. 04 77 73 22 43
Fax. 04 77 73 41 20

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA GRAND'CROIX (42320)

## DELIBERATION n° 2021.05-36

**L'an deux mille vingt et un, le vingt mai, à vingt heures,** le conseil municipal de la commune de LA GRAND'CROIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle communale de l'Etoile - 377 rue de la Péronnière à LA GRAND'CROIX (en application des dispositions de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020), sous la présidence de Monsieur Luc FRANÇOIS, maire.

**Nombre de conseillers en exercice :** 29

**Date de convocation du conseil municipal :** 12 mai 2021

**Membres présents :** M. Luc FRANÇOIS, M. Kahier ZENNAF, Mme Nathalie MATRICON, M. Samuel MERLE, Mme Chrystelle COPPARONI, M. Gérard VOINOT, Mme Delphine VINCENT, M. Marc BONNEVAL, M. Patrick JOUBERT, M. Bertrand CHANAVAT, Mme Marie-Christine BLANC, Mme Florence BROSSE, M. René SERINE, Mme Géraldine REMILLIEUX, Mme Véronique REYNAUD, Mme Stéphanie EXBRAYAT, M. Sébastien FINARELLI, M. Nicolas VINCENT-ARNAUD, Mme Aurélie BERTHE, Mme Anaëlle BOBER, M. Alphonse SCOZZARI-BAIO, M. Youssef ZERROUK.

**Membres absents excusés ayant donné procuration :**
Mme Saliha DEROUAZ (pouvoir à Mme Nathalie MATRICON)
M. Pascal CALTAGIRONE (pouvoir à Mme Chrystelle COPPARONI)
Mme Véronique HENRY (pouvoir à M. Bertrand CHANAVAT)
Mme Bernadette PINTO (pouvoir à Mme Stéphanie EXBRAYAT)
M. Patrice PENEL (pouvoir à M. Patrick JOUBERT)
M. Lionel VALLON (pouvoir à M. Kahier ZENNAF)

**Membre absent excusé :** M. Rachid DAOUD

**OBJET : Service vie scolaire - Approbation des tarifs au 1er septembre 2021**

**Rapporteur : Monsieur Kahier ZENNAF, Adjoint**

Il est exposé : le conseil municipal est appelé à fixer les tarifs du service vie scolaire au 1er septembre 2021. Compte tenu de la crise sanitaire qui perdure et afin de ne pas pénaliser les familles, il est proposé de ne pas augmenter ces tarifs.
En conséquence, les tarifs suivants sont soumis à l'approbation du conseil municipal :

***Restauration scolaire + 1 h ½ de garderie***

| | Tarifs par enfant/repas Propositions 2021 |
|---|---|
| Contribuables locaux | |
| QF ≤ 600 | 1,00 € |
| QF entre 601 et 900 | 3,97 € |
| QF entre 901 et 1200 | 4,07 € |
| QF ≥ 1201 | 4,17 € |
| | |
| Non contribuables locaux | 5,61 € |
| | |
| Repas sans réservation ou réservation faite hors délais | 6,32 € |

Les menus non décommandés dans les délais sont facturés au prix normal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201030-20210520-2021-05-36-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/05/2021
Publication : 25/05/2021
le maire, Luc FRANCOIS

***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat. Cette requête peut être déposée par écrit ou au moyen de l'application www.telerecours.fr***

Egalement, afin de ne prendre aucun risque quant à l'accueil des enfants bénéficiaires d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pour allergies et/ou intolérances alimentaires, il a été convenu, en lien avec le prestataire, de demander aux familles de fournir un panier repas.

Dans ce cas, un tarif spécifique est appliqué, comme suit :

| | **Tarifs pour l'accueil d'un enfant avec panier repas (dans le cadre d'un PAI)** |
|---|---|
| Contribuables locaux | 2,50 € |
| Non contribuables locaux | 3,36 € |

***Accueil périscolaire***

Le périscolaire fonctionne sur trois sites, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, le matin de 7 h 00 à 8 h 30 et le soir de 16 h 30 à 19 h.

La prestation est comptabilisée en heure ou en demi-heure ; toute demi-heure entamée est due.

| | | **Tarifs pour une heure** |
|---|---|---|
| Si quotient familial ≤ 600 | Contribuables locaux | 1,46 € |
| Si quotient familial > 600 | Contribuables locaux | 2,28 € |
| Si quotient familial ≤ 600 | Non contribuables locaux | 1,94 € |
| Si quotient familial > 600 | Non contribuables locaux | 2,96 € |

| | | **Tarifs forfaitaires** | |
|---|---|---|---|
| | | **Prestation du matin** | **Prestation du soir** |
| Accueil sans réservation<br>Absence non décommandée dans les délais.<br>Réservation hors délais | Contribuables locaux | 3,44 € | 5,74 € |
| | Non contribuables locaux | 4,24 € | 7,06 € |

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité (28 voix pour) :**

↳ approuve les tarifs du service vie scolaire, applicables au 1er septembre 2021, tels qu'ils sont présentés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme au registre des délibérations
du conseil municipal

**Fait à La Grand'Croix, le 21 mai 2021**

**le Maire,**
**Luc FRANÇOIS**

MAIRIE DE LA GRAND-CROIX LOIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201030-20210520-2021-05-36-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/05/2021
Publication : 25/05/2021
le maire, Luc FRANCOIS

***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat. Cette requête peut être déposée par écrit ou au moyen de l'application www.telerecours.fr***